

1. IDENTITÉ DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel : **Front de mer sud**
variante : Îlots N37, N40, N42, N43, N23, N23a
numéro et nom de la rue : Quai de Southampton, quai Notre-Dame, chaussée John Kennedy, rue de Paris, boulevard François 1er, rue de la Commune, rue Jeanne d'Arc, rue Saint-Jacques, rue Augustin Normand, rue des Galions.
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : Copropriétés.
adresse :
téléphone :

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : Périmètre du centre reconstruit inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.
date : 2005
type : Site Patrimonial Remarquable (SPR), catégorie 1 (bâti d'intérêt architectural majeur).
date : 2016

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 15-17, place de l'Hôtel de Ville, CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
téléphone : 02 35 19 45 45

2. HISTOIRE DU GROUPE DE BÂTIMENTS

commande :

L'opération du Front de mer sud est réalisée au titre des dommages de guerre par la Société Coopérative de Reconstruction François I^{er} dans le cadre des opérations du Secteur Réservé du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Elle est également incluse dans le programme national de construction dit du Secteur Industrialisé (loi du 24 mai 1951).

C'est Pierre-Édouard Lambert qui étudie et met au point le plan masse ainsi que les plans de ce vaste ensemble dont il dirige les travaux. Le Front de mer sud avait été dessiné dans le plan d'urbanisme en suivant une forme presque identique à celle du XVI^{ème} siècle, c'est-à-dire perpendiculairement à la rue de Paris. Dans le modificatif que le conseil municipal adopte en avril 1951, le plan est dessiné de telle sorte que son tracé soit perpendiculaire au boulevard François 1^{er}. Le même mois, à la Foire-Exposition du Havre, la Coopérative François I^{er} présente le projet avec la mise au point du remembrement et du plan-masse. Le 23 décembre 1952, un arrêté ministériel d'Eugène Claudius-Petit dispense l'ensemble des îlots du Front de mer sud de permis de construire « en raison de son caractère expérimental ».

Estimation du coût de la construction au 28 mars 1952 : 3 397 472 000 francs (surface développée de plancher hors œuvre 130 672 m² ; estimation du prix/m² 26 000 francs).

architecte : Pierre-Édouard Lambert (1901-1985), architecte en chef.

autres architectes et intervenants : Architectes d'opération : Raymond Audigier (1907-1987), René-Lucien Baillot cosigne les plans du N37, André Blanc, Paul Branche, Adrien Brelet, R. Cazaneuve, René Déchenaud, Gaston Delaune (1917-1967), Paul Dubouillon, Gérard du Pasquier (1913-1998), Charles Fabre, Pierre Feuillebois, Pierre Groené, Pierre-André Jouan cosigne les plans des N44, N31 et N7, Jacques Lamy (1917-2007), C. Lehmans, Lelièvre, F. Leroy, Jean Le Soudier (1906-1980), Louvet, Antoine Mouchet, Peray, André Remy, Léon Rochin, Jean-Jacques Steinhäuser, Jacques Tournant (1909-2005), François Vanoli cosigne les plans du N37, Guy Verdoïa (1921-1996), André Zoppi.

ingénieurs : Cabinets d'ingénierie Alphe, Sogeti, Jacques André (ingénieur conseil pour les équipements électriques); CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment.

contractants : Entreprise générale mandataire : Aubry (Paris); entreprises générales : Gagneraud (Paris), Thireau-Morel (Le Havre); plomberie : Jacquier (Paris); carrelages : Druart (Alfortville); appareils sanitaires : SFAE (Paris); peinture : Noël (Paris); menuiserie : Génie Civil et Bâtiment (Paris); cuisine : Saint-Laurent (Paris).

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande :

période de conception : 1946-1952

durée du chantier : **début :** 1952 **fin :** N37 achevé le 4 septembre 1956

inauguration : 26 mars 1954

ÉTAT ACTUEL DU GROUPE DE BÂTIMENTS

usage : Résidentiel (1127 logements) et commercial.

état : Bon état de l'ensemble. Le béton lisse de l'ossature et des encadrements de baies est peint en beige (la couleur a viré avec les UV). Les panneaux de gravillons lavés ont gardé leur aspect initial grâce au sel de mer.

résumé des restaurations et travaux avec les dates :

- 2004 : Ravalement du rez-de-chaussée du N43.
- Depuis 2005 : remplacement progressif des garde-corps et des volets persiennes.
- 2014-2019 : Étude et chantier (2017-2019) de requalification du quai de Southampton par Inessa Hansch Architecte et Michel Desvigne Paysagiste. Maîtrise d'ouvrage : Ville du Havre et Grand Port Maritime du Havre. Inessa Hansch a développé l'idée de différentes séquences spatiales allant de la

ville vers la mer. Elle a défini la place carrée, au début de la rue de Paris, comme le seuil de la ville et a introduit l'idée du socle entre la ville et le quai. C'est à partir de cet espace que les portiques avec bancs s'avancent vers la mer. Les portiques noirs forment une succession de « salles », où prennent place les terrasses des cafés, en suivant la trame de l'architecture Perret. De l'autre côté de la route, une vaste pelouse unifie la partie parallèle à la côte. Cette surface est découpée par des portiques blancs qui ponctuent et délimitent la promenade, délimitant des espaces de jeux et de sport. Le long de l'eau, une promenade minérale est aménagée. Les matériaux de sol sont unifiés (sans joints apparents).

- À partir de 2018 : application du cahier de préconisations pour les terrasses commerciales aménagées.
- 2019-2020 : Requalification de la place carrée à la jonction entre N37 et N40 (pointe sud rue de Paris).
- 2020 : Réouverture d'une baie aveugle gravillonnée en fenêtre avec ouverture à la Française au 1^{er} étage du N42.
- À venir : projet de ravalement du N37.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, dessins, photographies, etc. :

- Archives municipales de la ville du Havre :
http://avenio.lehavre.fr/4DCGI/Web_IndexLanceRech_LIEUX_4774/ILUMP1820
Fonds Contemporain, demande de permis de construire pour l'ensemble des îlots : PC 330/52 (schémas d'assemblage ; types détaillés (plans, distribution 12 décembre 1951 ; façades, 18 mars 1952 ; coupes) ; dessins de la placette, des tours et de la poterne ; dispositions commerciales ; plans d'altimétrie ; détails précisant l'architecture ; déclaration d'achèvement de travaux).
Fonds Pierre-Edouard Lambert 336W (rouleaux 9 à 13 et 27, 28 : photographies, croquis, plans, perspectives, schémas d'assemblage)
Fonds André Hermant 55W (chemise 110 étude de Guy Lagneau sur le Front de mer sud).
Fonds Jacques Tournant 47Fi (photos consultables en ligne)
Fonds Thireau-Morel 32Fi (photos consultables en ligne)
Fonds Legoy 127Z94 71Fi1495 à 1499 et 1501-1502 (photos consultables en ligne).
Dossier documentaire Quartier Notre-Dame 45/1.1.
- Centre d'archives d'architecture contemporaine de la Cité de l'architecture et du patrimoine :
<https://archiwebture.citedelarchitecture.fr>
Fonds n°133 Ifa, dossiers DAU n°506 (cotes : 133 Ifa 156/4).
- Base Mérimée : notice IA00130246.

autres sources, films, vidéos, etc. :

principales publications (ordre chronologique) :

- Abram (Joseph), *Perret et l'école du classicisme structurel, 1910-1960*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.
- Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Abram (Joseph), *Auguste et Gustave Perret, une monographie, 1^{ère} partie : architecture, entreprise et expérimentation*, École d'architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Gargiani (Roberto), *Auguste Perret*, Paris, Gallimard/Electa, 1994.
- Barot (Sylvie) et Étienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.

Abram (Joseph), *L'architecture moderne en France*, tome 2 *Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.

Étienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.

Culot (Maurice), Peycére (David), Ragot (Gilles), *Les frères Perret. L'œuvre complète*, Paris, Institut français d'architecture/Norma, 2000.

Abram (Joseph), Cohen (Jean-Louis), Lambert (Guy), *L'Encyclopédie Perret*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine/Le Moniteur, 2002.

Collectif (Joseph Abram, Sylvie Barot, Elizabeth Chauvin), *Les Bâtisseurs, l'album de la reconstruction du Havre*, Le Havre, éditions Point de vues, musée Malraux, 2002.

Étienne-Steiner (Claire), Saunier (Frédéric), *Le Havre : un port, des villes neuves*, Cahiers du Patrimoine, Paris, éditions du Patrimoine, 2005.

Abram (Joseph), *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, dossier Unesco, proposition d'inscription du centre-ville sur la liste du patrimoine mondial, Le Havre, 2005.

Duteurtre (Vincent), *Le Havre en pleine lumière*, Paris, Gallimard, 2006.

Abram (Joseph), *Auguste Perret*, Paris, éditions du Patrimoine, 2013.

articles

« La reconstruction du Front de mer sud », Cahiers du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment n°21, cahier 190, s.d., p. I-XXVI.

« Le Conseil Municipal a adopté le Modificatif au Plan d'Urbanisme », *Le Havre Libre*, 4 avril 1951.

« Le Havre : Front de mer sud », *La Revue française* n°32, 1951.

« Le Havre : diversité dans l'unité », *Techniques et Architecture* n°5-6, 1951.

« Le Havre : Front de mer sud », *Techniques et Architecture* n°3-4, février 1952, p. 46-47.

« Le Havre : Front de mer sud », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°46, février 1953, p. 35.

« Le Front de mer sud, plus qu'un quartier », *Le Havre*, 20 juin 1953.

« Le Front de mer sud sort de terre », *Le Havre Libre*, 5 novembre 1953, p. 3.

Tournant (Jacques), « La reconstruction du Havre », *Études normandes* n°26, 1953, Rouen, p. 550.

« Inauguration du gros œuvre de l'îlot N43B du Front de mer sud », *Le Havre Libre*, 27 mars 1954, p. 3.

« Les grands ports maritimes français », *La Technique des travaux*, avril 1954.

« Réalisation du Front de mer sud au Havre », Les Cahiers du centre scientifique et technique du bâtiment n°190, 1954.

« Achèvement du gros œuvre de la première tranche du Front de mer sud », *Le Havre Libre*, 27 mai 1954, p. 3.

« Le Havre : Front de mer sud », *Techniques et Architecture* n°11-12, juillet 1954, p. 88-95.

« Le Havre », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°63, 1955, p. 4-8.

Brocard (René), « La reconstruction de la ville du Havre », *La Technique des travaux* n°1-2, janvier-février 1955, p. 3-19.

« Le Havre : Front de mer sud », *Architecture and Building*, mars 1955.

Daloz (Pierre), « La Reconstruction de la ville du Havre », *Techniques et Architecture* n°3, 1956, p. 66-67.

« Front de mer sud », *Le Havre Libre*, 14 avril 1956, p. 6.

« Bilan de la Reconstruction : Le Havre », *Urbanisme* n°45-48, 1956, p. 234-235.

« Reconstruction : Le Havre », *Techniques et Architecture* septembre 1956, p. 59-74.

« Le Havre : Front de mer sud », *L'Architecture française* n°183-184, 1957.

« Le Havre : Front de mer sud », *Architectural Forum* n°6, décembre 1957.

« Le Havre : Front de mer sud », *Casabella* n°215, 1957.

« Le Havre : Front de mer sud », *The Canadian architect*, août 1958.

« Au Front de mer sud les îlots N31 et N44 vont terminer le quai Videcoq », *Le Havre Libre*, 13 février 1960, p. 5.

« L'îlot N27 (70 logements HLM) se termine quai Videcoq », *Le Havre Libre*, 14 avril 1960, p. 3.

« Réceptionné provisoirement ce matin, l'îlot HLM N7 pourra être habité dès la semaine prochaine », *Le Havre Libre*, 4 novembre 1960, p. 3.

« L'îlot N7 sera l'un des plus réussis des HLM du Havre grâce à une fructueuse collaboration entre l'Office, l'architecte et l'entrepreneur », *Le Havre Libre*, 8 novembre 1960, p. 3.

« Le Havre : Front de mer sud », *Avenir*, avril 1963.

Yvan Delemontey, « L'architecture de Perret à l'épreuve de l'industrialisation. La reconstruction du Havre et ses techniques constructives (1945-1959) », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* n°20-21, mars 2007, p.187-203.

4. DESCRIPTION DU GROUPE DE BÂTIMENTS

Le plan d'urbanisme défini par Auguste Perret pour le centre ville du Havre est maintenu dans le cadre du triangle ancien dont les sommets sont signalés par des ensembles monumentaux : le Front de mer sud, la Porte Océane à l'ouest et la place de l'Hôtel de Ville au nord. Ce plan comprend deux trames régulières orthogonales, l'une ayant pour origine l'axe de la rue de Paris, l'autre l'axe du boulevard François I^{er}. Le long du chenal d'accès aux bassins du port, le Front de mer sud pouvait donc être implanté perpendiculairement à l'une ou à l'autre de ces voies. La disposition finale suit la ligne du quai, comme l'alignement précédent, perpendiculairement au boulevard François I^{er} et formant un angle de 45 degrés avec la rue de Paris. De ce choix il aurait pu résulter des bâtiments de plans triangulaires ou pentagonaux mais la création d'une petite place carrée, traversée en diagonale par l'extrémité sud de la rue de Paris, permet la rencontre des deux trames et l'accès au quai.

Le Front de mer sud est un ensemble architectural spectaculaire qui se déploie sur environ 1 000 mètres. Il est composé de trois grands redents formés par quatre barres de quatre étages, de deux tours de douze étages, de liaisons basses, de passages couverts et d'immeubles de cinq étages soulignant l'entrée de la placette vers la rue de Paris et l'angle terminal sur le Bassin du Roi. Le Front de mer sud amorce la ceinture de défense de la cité contre le vent. À l'intérieur des îlots, les prospects généreux accordent un bon ensoleillement aux appartements, profitant pour la plupart d'une double orientation.

Afin d'abaisser le coût et le temps de construction, une structure à grande répétition et des éléments standardisés de préfabrication industrielle sont adoptés. Le Front de mer sud est uniformément édifié sur une ossature en béton armé suivant une trame carrée de 6,24 mètres (correspondant à deux pièces habitables) avec des planchers en béton armé et des panneaux de façade monobloc de poteau à poteau. L'épaisseur des bâtiments est de deux travées. Les sanitaires sont regroupés au centre et ventilés par une gaine et non par des fenêtres comme cela avait été réglementé par le ministère de la Santé publique (ce qui permet de gagner une pièce habitable tous les 200 m²).

En 1954, Pierre-Édouard Lambert justifie ses choix architecturaux : « La standardisation très poussée risquait de créer une grande monotonie dans les façades, monotonie que le contraste des volumes n'aurait pas pu complètement atténuer, du moins à l'échelle du promeneur et peut-être même à l'échelle du paquebot. Il a donc été prévu, en plus de l'architecture de base formée par des poteaux implantés sur la trame, une variante composée d'une série de potelets préfabriqués, élevés d'étages à étages, et constituant avec les chaînages horizontaux de ces étages, une sorte de poutre peigne. Ces potelets disposés en contre-point du rythme des poteaux, reçoivent soit des cadres de baies, soit des pleins. Les rez-de-chaussée ont été composés avec des éléments de support variés suivant l'importance de leur emplacement : le centre de la composition et la placette à l'ouest, ont été ponctués de colonnes rondes ou de pilastres carrés avec contre ordre de soutien de l'entresol, la partie commerciale à l'est qui exigeait un maximum de surface a été redoublée au long de la façade par un jeu de piliers jumelés (répétition du contre-ordre) formant portiques. »

L'élément architectural d'unification est le rez-de-chaussée surmonté d'un entresol, une formule flexible qui s'adapte aux commerces comme aux habitations. La variation est obtenue par les deux systèmes d'ossature, par les remplissages et les coloris. À l'origine, les plafonnements des portiques de circulation, les balcons et les corniches étaient bruts de décoffrage ; l'ossature, les faces des cadres de baies parallèles aux façades et les sous-faces en voûtures ou en plate-bande des poutres des portiques étaient feutrées au ciment. Pour les façades de la placette ces éléments étaient bouchardés.

Contrairement à celles de la rue de Paris, les galeries du Front de mer sud ne s'étendent pas sous le premier étage mais sous un entresol résidentiel. Un décalage en profondeur est ainsi créé, avec une double colonnade. Les plus hauts piliers soutiennent le balcon filant du premier étage et, en retrait, des piliers plus petits soutiennent l'entresol. Chaque îlot comprend une entrée principale sur rue, une entrée charretière et des entrées particulières sur cour.

Il existe sept types de travées de façades, douze types de plans d'appartements d'une à six pièces et trois types d'escaliers. Les barres comportent quatre étages sur entresol, rez-de-chaussée et sous-sol. Les deux immeubles-tours, de section carrée (trois travées de 6,24 mètres de côté), comportent onze étages sur entresol. Ils abritent quatre appartements par étage courant, deux de quatre pièces et deux de trois. Sur les tours, la variation de la disposition des corniches, avec balcons filants, tous les trois étages (aux premier, quatrième, septième et dixième étages) coupe quelque peu la verticalité créée par les fenêtres et les points d'appui qui ne sont pas même interrompus par les lignes d'étages. Les autres immeubles ont un balcon au premier et une corniche qui souligne le dernier étage. Les îlots N23 et N23a, en retrait de l'alignement, comprennent deux immeubles de trois étages sur entresol et un balcon filant.

Les appartements comportent un lavoir-séchoir dans les immeubles où la cuisine est intégrée à la salle de séjour, et des buanderies dans ceux où elle est séparée. Tous sont munis d'un vide-ordures.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE GROUPE DE BÂTIMENTS DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Le Front de mer sud constitue l'un des premiers chantiers où sont appliquées les méthodes de construction industrialisées. Si la trame de 6,24 mètres, décidée par Auguste Perret, offre de très grands avantages, elle ne se prête pas toujours au façonnage d'éléments standardisés. Ainsi Pierre-Édouard Lambert est-il obligé de jouer avec cette structure pour les longues façades des barres dont il décompose l'ossature selon deux systèmes : l'un à poteaux, constituant le quadrillage de base, suivant la maille de 6,24 mètres, l'autre à potelets préfabriqués, en contrepoint des poteaux.

Dans l'entrase de 6,24 mètres, le mur de façade est composé d'éléments monoblocs à une, deux ou trois blocs-fenêtres reçus sur les potelets. Ces panneaux de remplissages sont du type n°5 des Procédés Agglogiro, brevetés et agréés par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). De l'extérieur vers l'intérieur, ils sont constitués d'un parement en gravillon brossé, d'une dalle nervurée non armée en béton de 6 centimètres, d'un corps creux préfabriqué, et d'un deuxième corps creux en béton de pouzzolane de 5 centimètres d'épaisseur préfabriqué, assemblé et solidarisé avec la dalle par les nervures légèrement armées de celle-ci, formant la paroi interne avec parement en plâtre. Les deux corps creux sont maintenus écartés l'un de l'autre par des cales en béton de mâchefer qui déterminent l'épaisseur de la lame d'air pour l'isolement phonique. Le procédé est économique car un panneau à trois baies de 13,50 m² de surface ne nécessite qu'un mètre cube de béton et neuf kilos de treillis métallique, compte-tenu des encadrements de baies très importants (les tableaux, linteaux et appuis font 41 centimètres de large). Chaque panneau est coulé dans un cadre métallique rigide, posé à plat sur le plancher brut, en face de son emplacement définitif, puis relevé et installé d'un seul tenant. Le moulage de l'encadrement des baies est assuré par des dispositifs permettant un décoffrage facile et rapide avant la prise du béton dont le parement peut être traité.

Les planchers sont constitués de dalles en béton armé et de nervures. Les cloisons sont en briques pleines ou creuses avec un enduit de plâtre. L'isolation thermique de la toiture terrasse est effectuée par une couche de béton cellulaire coulé sur la dalle, l'étanchéité par de l'asphalte.

2. appréciation sociale :

Le 25 août 1952, les services municipaux d'hygiène constatent que la hauteur sous plafond des pièces est de 2,40 mètres au lieu des 2,50 mètres prescrits dans le règlement sanitaire, et que les chambres sont exigües.

Pendant longtemps, le Front de mer sud n'a pas provoqué l'attrait escompté et ses commerces se sont retrouvés isolés. Les aménagements de l'architecte Inessa Hansch et du paysagiste Michel Desvigne, lauréats de l'Équerre d'argent 2020 dans la catégorie « Espaces publics et paysagers », ont entraîné la redistribution des flux piétons dans le centre-ville en faisant venir les Havrais et les touristes dans des espaces auparavant désertés.

3. appréciation artistique et esthétique :

Le Front de mer sud produit une succession de points de vue, tant depuis la mer que depuis les quais. Son apparence procède d'une combinaison entre le style des ISAI de la place de l'Hôtel de Ville

et le style commerçant de la rue de Paris. L'esthétique du Front de mer sud, son rythme et son ordonnance découlent de l'application du Classicisme structurel défini par Auguste Perret. Pierre-Édouard Lambert a su établir un vocabulaire architectural en adéquation avec la standardisation et la production en série. Il conçoit ici un système de passages éclairés par des voûtes surbaissées en briques de verre identiques à celles qu'il a imaginées pour les préaux du lycée de jeunes filles (actuel collège Raoul Dufy).

4. statut canonique (local, national, international) :

Cet ensemble a été conçu comme une présentation spectaculaire du Havre aux étrangers arrivant par bateau avant même leur débarquement.

5. évaluation du bâtiment en tant que référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Auguste Perret désirait que le front de mer du Havre évoque les cités portuaires antiques de la Méditerranée ou Alger, qu'il considérait comme le plus beau port au monde (pour cela, il aurait fallu que son projet de plateforme généralisée du centre soit accepté). Pierre Édouard Lambert a apporté au Front de mer sud une profondeur culturelle qui en fait un anti-grand ensemble.

Le Front de mer sud témoigne de la volonté technique de l'administration française de développer l'industrialisation. Dans de nombreux chantiers de grande ampleur, c'est le système du refend porteur (développé par Jean Dubuisson au *Shape Village*, Saint-Germain-en-Laye, 1951-1952) et non du poteau-dalle qui se généralise. Parmi les opérations de logements de masse qui marquent les années 1950 : la Cité Rotterdam d'Eugène Beaudouin à Strasbourg (1951-1953), les Grande-Terres de Marcel Lods à Marly-le-Roi (avec Jean-Jacques Honegger, Xavier et Luc Arsène Henry, 1955-1958), le Haut-du-Lièvre de Bernard Zerhufuss à Nancy (1956-1962) ou l'ensemble de Sarcelles par Roger Boileau et Jacques-Henri Labourdette (1955-1972) qui fonctionne sur un système de trame orthogonale avec des îlots fermés ou semi-fermés constitués de barres de quatre étages et de tours de quinze étages avec des cours et des portiques.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

FMS_01_FMS 001.jpg
FMS_02_FMS 002.jpg
FMS_03_FMS 003.jpg
FMS_04_FMS 004.jpg
FMS_05_Archives Municipales - Le Havre-32Fi25.jpg
FMS_06_Archives Municipales - Le Havre-32Fi18.jpg
FMS_07_Archives Municipales - Le Havre-32Fi19.jpg
FMS_08_Archives Municipales - Le Havre-32Fi22.jpg
FMS_09_Archives Municipales - Le Havre-32Fi23.jpg
FMS_10_Archives Municipales - Le Havre-32Fi27.jpg
FMS_11_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1245.jpg
FMS_24_IMG_1443.jpg
FMS_25_IMG_1447.jpg
FMS_26_IMG_2020.jpg
FMS_27_IMG_2022.jpg
FMS_28_IMG_2023.jpg

2. photographies récentes :

FMS_12_P1120338.jpg
FMS_13_P1120340.jpg
FMS_14_P1130872.jpg
FMS_15_P1130873.jpg
FMS_16_P1130874.jpg
FMS_17_P1130877.jpg
FMS_18_P1130880.jpg

FMS_19_P1130881.jpg
FMS_20_P1130884.jpg
FMS_21_P1130888.jpg
FMS_22_P1130892.jpg
FMS_23_P1130895.jpg

Rapporteur : Raphaëlle Saint-Pierre (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, juin 2004 ; actualisation décembre 2021).